



Gratification de STAGE + ARE en 2016

Par **dfgh**, le **03/01/2017** à **13:52**

Bonjour Je vous écris car j'ai besoin de réponse juridiques a un problème qui me bouffe la vie

Voilà ça fait maintenant 2 ans que je suis embauchée dans une boîte où je fais un job qui ne me plaît pas.

Mais alors pas du tout. J'y vais la boule au ventre en me disant que je perds mon temps... en me disant qu'il faut que je trouve autre chose mais voilà le temps passe je ne fais rien de bien concret pour m'en donner les moyens.. ça me mine au quotidien vraiment je sais que je suis pas à ma place ici

Alors voilà ce à quoi j'ai pensé j'envisage proposer patron une rupture conventionnelle. J'aurais donc le droit au chômage. J'aimerais cumuler celui ci avec des stage gratifiés pour trouver ma voie et en finir avec des jobs choisi par dépit.

ma question est la suivante peut-on cumuler gratification de stage et allocation retour à l'emploi ?

Merci

Par **P.M.**, le **03/01/2017** à **14:21**

Bonjour,

Le mieux serait de vous informer auprès de Pôle Emploi mais une gratification de stage implique une convention tripartite avec un établissement d'enseignement et un employeur, ce qui est incompatible a priori avec l'indemnisation par Pôle Emploi...

En revanche, il existe des possibilités de formation...